

Luxembourg, le 13 juillet 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Madame la Ministre de l'Environnement :

« Le délestage de kérosène (« fuel dumping ») est une opération visant à vider les réservoirs de carburant d'avions pendant le vol. Dans certains cas, une telle procédure semble s'avérer indispensable pour que l'avion respecte la limitation du poids maximal d'atterrissage, notamment en situation d'urgence.

En Rhénanie-Palatinat, cette opération fait actuellement l'objet de discussions controversées dans les médias et au sein de la population civile.

Voilà pourquoi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Madame la Ministre de l'Environnement :

- *Est-ce que des telles opérations de délestage de kérosène ont déjà eu lieu dans l'espace aérien luxembourgeois ?*
- *Dans l'affirmative, les ministres peuvent-ils dresser un bilan des dernières dix années et indiquer, si faire se peut, combien de tonnes de kérosène ont été larguées ?*
- *Quelles sont les procédures à respecter lors du « fuel dumping » (altitude, vitesse, etc.) ?*
- *Est-ce qu'il existe des zones spécifiques au Luxembourg pour larguer du carburant? Où sont/seraient situées les zones de délestage étrangères les plus proches ?*
- *Quelles en sont les répercussions sur l'environnement ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André Bauler
Député